

Erreur tecknique assurance vie

Par sampere, le 04/09/2010 à 16:41

Bonjour,

j'ai contacter une adhesion assurance multiplacement le 13mai 2009 ET LE 15ON m' avait annule moncontrat sans m'avertir je l'ai su en septembre 2009 J'ai pose question erreur tecknique

Par chaber, le 05/09/2010 à 09:57

Bonjour,

Quel est votre problème?

Une erreur technique peut très bien s'annuler.

Par sampere, le 05/09/2010 à 21:05

MAITRE Que dois je faire aller en justice pour abus de confiance dite moi madame sampere

Par chaber, le 06/09/2010 à 06:45

Avant de parler d'abus de confiance il faudrait définir un peu mieux votre problème

Vous dites que votre contrat a été annulé, suite à une erreur technque.

Si cette erraur a été réparée, le contrat existe toujours. Par contre si rien n'a été fait les sommes versées auraient dues être restituées **intégralement**. Dans la négative il y a effectivement matière à poursuites judiciaires